



## RÉGLAGES

**REMARQUE :** Pour éviter d'ENDOMMAGER le dispositif de manière PERMANENTE, on doit prendre soin de ne pas TROP TOURNER les cadrans de réglage ou user d'une force excessive quand on actionne les leviers d'obturation. Se servir d'un petit tournevis à lame plate pour les cadrans et des doigts pour les leviers.

- Retirer le couvercle du panneau de commande.
- Retirer l'étiquette d'avertissement qui recouvre les cadrans de réglage.
- Régler le mode de fonctionnement :** Pointer le cadran Time sur la barre oblique (à l'extrême gauche). Enfoncer les deux boutons pendant cinq secondes. Les lumières s'allument dès qu'on appuie sur les boutons. Après les cinq secondes, le dispositif émet une tonalité s'il est en mode salle de classe ou deux s'il est en mode salle de conférence. Relâcher les boutons. Reprendre cette étape pour passer à l'autre mode.
- Tourner le cadran Time pour régler la valeur du délai d'éteinte.
- Si le détecteur est installé à 2 mètres ou moins d'une source de chaleur/fraîcheur, tourner le cadran Range 1/4 de tour vers la gauche; sinon le laisser au réglage maximal.
- Régler de l'éclairage ambiant requis :** Ce réglage doit être effectué au moment de la journée où la lumière naturelle allié à celle de la charge primaire suffisent à bien éclairer la pièce. Par la suite, si on pénètre dans cette pièce à une autre heure, le détecteur évalue l'intensité ambiante avant d'allumer au besoin seulement sa charge auxiliaire (cette façon de procéder permet d'économiser l'énergie).
  - Éteindre les lumières au moyen des boutons.
  - Tourner LENTEMENT le cadran Light vers la gauche, jusqu'à ce que le détecteur émette une tonalité. Le réglage atteint correspond à l'éclairage ambiant de la pièce.
  - Allumer les lumières voulues au moyen des boutons.
- Mode sans autoréglage (délai d'éteinte fixe) –**
  - Tourner le cadran Light à l'extrême gauche.
  - Régler le cadran Time. Le détecteur émettra deux tonalités chaque fois que le cadran pointera une nouvelle valeur de délai d'éteinte (en mode d'autoréglage, il n'émet qu'une seule tonalité). En mode sans autoréglage, ces valeurs sont les suivantes :

Position	Durée
/ (Barre oblique)	Délai réglé de 5 minutes
1	Délai réglé de 10 minutes
2	Délai réglé de 20 minutes
3	Délai réglé de 30 minutes

C. Remettre le cadran Light au réglage précédent.

**REMARQUE :** Pour revenir au mode autoréglage, changer la valeur du cadran Time alors que le cadran Light est n'importe où sauf à l'extrême gauche. On doit tourner le cadran Time jusqu'à ce que le dispositif émette une tonalité. Si on le désire, on peut ensuite le remettre au délai précédent.

- Le cas échéant, on peut régler les obturateurs de manière à bloquer la détection de mouvements indésirables.
- Remettre l'étiquette et le couvercle du panneau de commande.

## MODE D'EMPLOI

**Boutons poussoirs :** Ce dispositif est doté de boutons poussoirs qui permettent de commuter les charges d'éclairage (figure 2). Si les luminaires sont éteints, on peut les allumer en appuyant sur ces boutons (ils resteront alors allumés tant que des mouvements seront détectés). En l'absence de mouvements, le détecteur éteint ses charges après le délai réglé.

Si les luminaires sont allumés, on peut les éteindre en appuyant sur les boutons. Ils resteront éteints même si des mouvements sont détectés et ce, jusqu'à ce que le délai d'éteinte soit écoulé, après quoi ils se rallumeront à la détection de mouvements (fonction très pratique dans le cas de présentations audiovisuelles).

**Sélecteur :** Cette glissière, située sur la partie inférieure du détecteur, a trois positions : OFF, Auto et ON (figure 2). Aux positions OFF et ON, les boutons poussoirs ne fonctionnent pas.

### REMARQUES :

- le témoin clignote à intervalles de 2 secondes lorsque des mouvements sont détectés;
- en mode manuel, on doit utiliser les boutons poussoirs pour allumer les luminaires – si aucun mouvement n'est détecté, ces derniers s'éteignent une fois le délai d'éteinte écoulé;
- pour pouvoir entrer en mode manuel, il faut que le cadran de réglage de l'éclairage ambiant requis (Light) soit à l'extrême gauche.

## DIAGNOSTIC DES ANOMALIES

**REMARQUE :** lorsqu'on procède au diagnostic des anomalies, il faut savoir en quel mode le dispositif fonctionne (salle de classe ou de conférence). Pour le déterminer, passer à l'étape trois de la section RÉGLAGES.

- Si le dispositif ne semble pas réagir aux mouvements (les luminaires ne s'allument pas et le témoin ne clignote jamais) après une minute et demie suivant l'alimentation initiale, retirer le dispositif de la boîte murale afin de vérifier le raccord à la terre ainsi que les autres connexions.
- Si les luminaires ne s'allument pas automatiquement, mais peuvent l'être par les boutons poussoirs :
  - S'assurer que le sélecteur soit à la position AUTO (au centre);
  - Vérifier si le cadran Light est à l'extrême gauche et, le cas échéant, le tourner vers la droite jusqu'à ce que les lumières s'allument.
- Si les luminaires sont toujours allumés, même quand la pièce est inoccupée :
  - Vérifier si le délai réglé correspond à celui observé;
  - La portée est peut-être trop grande – la réduire en tournant le cadran approprié (Range) d'environ 30°;
  - Si le problème persiste, réduire davantage la portée (en prenant soin de ne pas la diminuer à un point tel que le dispositif ne puisse adéquatement contrôler la zone visée);
  - S'assurer que les obturateurs bloquent les mouvements indésirables d'aires adjacentes;
  - Vérifier si le détecteur est exposé à de la chaleur ou à des mouvements réfléchis par une fenêtre ou perçus à travers cette dernière.
  - S'assurer que le détecteur ne soit pas installé trop près d'une bouche de système de CVC.
- Pour de plus amples renseignements, on peut composer le numéro de la Ligne d'assistance technique de Leviton.

Figure 1 - Champ de Vision (Horizontal)

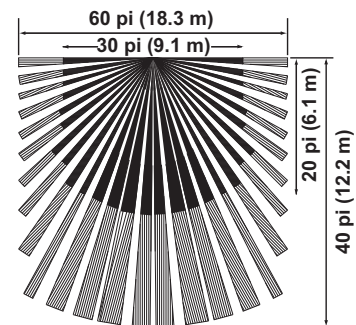


Figure 1A - Champ de Vision (Vertical)

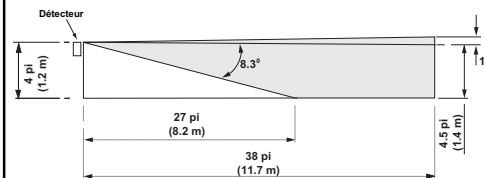


Figure 2 - Éléments du Détecteur

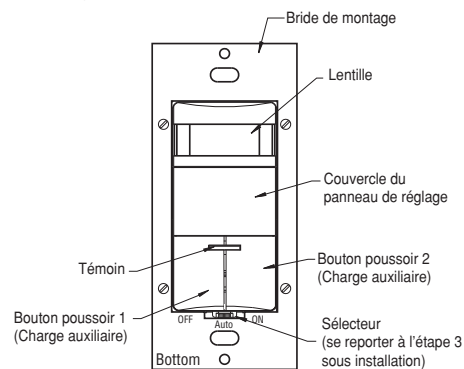


Figure 2A - Panneau de Réglage

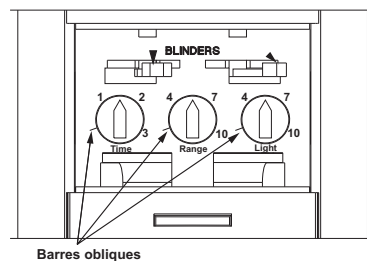


Schéma de câblage 1 - Commande d'un seul emplacement

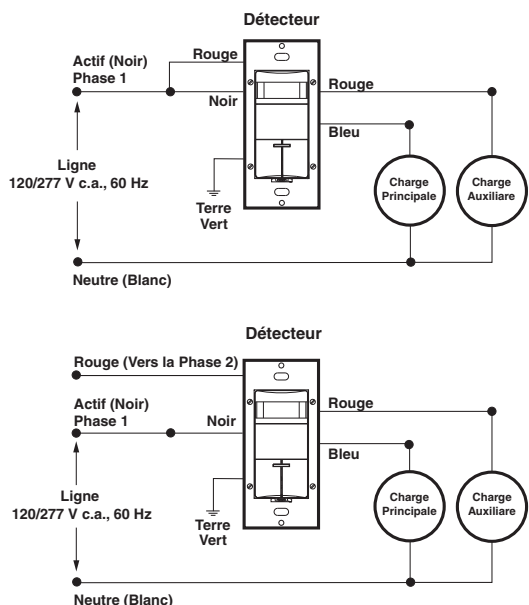
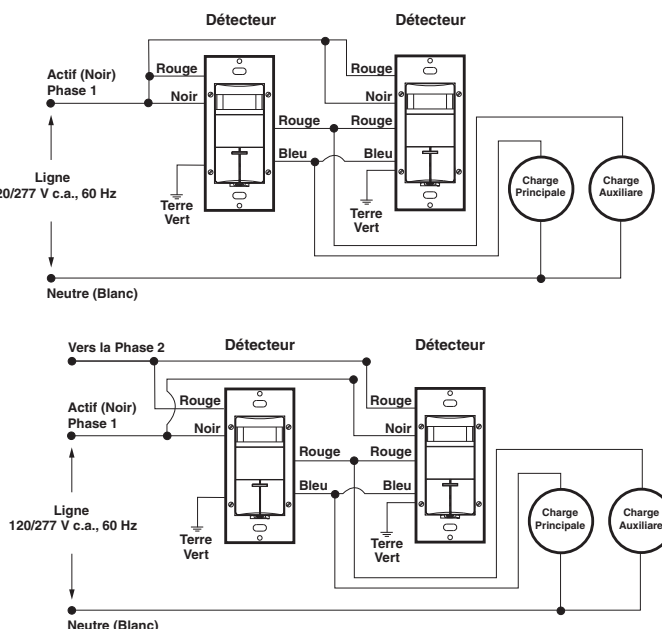


Schéma de câblage 2 - Commande de deux emplacements



**REMARQUE :** l'un ou l'autre des deux détecteurs peut allumer les luminaires, lesquels s'éteignent une fois un des délais d'éteinte écoulé, ou si on appuie sur un des boutons poussoirs.

## DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Ce dispositif est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux normes en matière de brouillage (NMB) préjudiciable en vertu de la réglementation du ministère canadien des Communications. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement.

## GARANTIE LIMITÉE DE 5 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 5 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 5 ans, à la Manufacture Leviton du Canada Limitée, au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'oeuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 5 ans. Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie. Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.